Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 035-213502263-20260917-DEL_79_2026-DE

ARRONDISSEMENT
Saint-Malo

COMMUNE
PLEUGUENEUC

EXTRAIT DU PROCÈS - VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1er SEPTEMBRE 2026

Nombre de conseillers en exercice : **19**
Nombre de conseillers présents : **17**
Nombre de conseillers de votants : **19**

Date de la convocation : **25 août 2026**
Date d'affichage de la convocation : **25 août 2026**

L'an deux mil vingt-six, le premier du mois de septembre à dix-neuf heures quinze minutes, le Conseil Municipal de PLEUGUENEUC, étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après la convocation légale, sous la présidence de Mme CAZIN Mireille, Maire.

Étaient présents : CAZIN Mireille, Maire, BESSIN Pascal, BLAISE Estelle, DUBUC Frédéric, FIZELIER Christelle, GALLAIS Luc, HEUDES Estelle, LAURENT Eliane, LEMARIÉ Maxence, LÉVÊQUE Mickaël, MARIE Philippe, MODESTE Benoît, NIVOLE Nathalie, ROULOIS-MASSON David, ROQUET Chantal, ROUX Sébastien et THARAULT Léa.

Absente excusée : GASCOIN Laurence (a donné procuration à GALLAIS Luc) et LEBAS Sophie (a donné procuration à LAURENT Eliane).

Absent : Néant

Un scrutin a eu lieu ; M. GALLAIS Luc a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

N°79-2026 RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL
Nomenclature *:* 5.2 Fonctionnement des assemblées

Mme le Maire expose que l'article L.2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit l'obligation pour les conseils municipaux des communes de 1000 habitants et plus de se doter d'un règlement intérieur. Il doit être adopté dans les six mois qui suivent son installation.

Le règlement intérieur constitue une véritable législation interne du Conseil municipal.

Il s'impose en premier lieu aux membres du conseil, qui doivent respecter les procédures prévues : le non-respect de ces règles peut entraîner l'annulation de la délibération du Conseil municipal.

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOPTE** le règlement intérieur de son assemblée tel qu'il figure à l'annexe 1.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Fait à Pleugueneuc, le 1er septembre 2026

Le Maire,

Mme CAZIN Mireille